

Optimisez vos déductions fiscales : Le dossier de preuves indispensable pour vos travaux

Les mentions obligatoires sur vos factures

- Coordonnées complètes de l'entreprise : nom, adresse et numéro de SIREN ou SIRET.
- Adresse précise du logement où les travaux ont été effectués.
- Détail exhaustif de la nature des travaux, des matériaux et des équipements fournis.
- Taux de TVA appliqué sur la facture.
- Caractéristiques techniques et critères de performance pour les travaux de rénovation énergétique.

Justificatifs liés aux aides financières

- MaPrimeRénov' : archivez toute la correspondance administrative et les relevés bancaires prouvant le paiement (virement ou chèque).
- Éco-PTZ : conservez le formulaire de demande, l'offre de prêt et l'attestation de réalisation des travaux fournie par l'artisan.
- Aides locales : gardez précieusement les notifications d'octroi des aides communales ou régionales.
- Certification RGE : joignez systématiquement la copie de l'attestation RGE de l'entreprise, valide à la date des travaux.

Urbanisme et valorisation immobilière

- Travaux d'agrandissement : conservez la déclaration préalable de travaux ou le permis de construire.
- Fin de chantier : archivez la déclaration d'achèvement des travaux (DAACT).
- Revente du bien : gardez toutes les factures de reconstruction, d'agrandissement et d'amélioration pour les déduire du montant de la plus-value imposable.

Gestion et conservation des documents

- Délai de prescription : conservez l'ensemble de vos justificatifs pendant au moins 3 ans après l'année d'imposition concernée.
- Organisation : classez vos documents par projet pour répondre rapidement à une éventuelle demande de l'administration fiscale.